

LA PREAFFECTATION DES CPIP

Un massacre professionnel

Depuis plus de 8 ans maintenant, la formation des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (travailleurs sociaux dans l'administration pénitentiaire) dure 2 ans et alterne les stages « de terrain » et les cours à l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire à Agen.

A l'issue de la première année les élèves deviennent stagiaires et sont pré affectés sur le lieu de leur future titularisation.

Durant les périodes de stage, les élèves/stagiaires sont pris en charge par des CPIP référents en activité.

Ce partage d'expérience et de pratiques professionnelles est d'une grande richesse et permet aux futurs professionnels de s'imprégner d'une culture professionnelle spécifique.

L'alternance sur 2 ans des périodes de stage et d'école permet de faire un lien étroit entre la théorie et la pratique. C'est de cette manière que les professionnels s'affirment et s'approprient les méthodes d'accompagnement socio-éducatif.

La formation par les pairs est une modalité incontournable qui a fait ses preuves et qui doit nécessairement perdurer.

En revanche, le système de pré affectation la dénature et produit des conséquences désastreuses que plus personne ne peut nier.

Chaque année depuis 8 ans maintenant la moitié des SPIP franciliens, du Nord et de l'Est sont vidés de leurs personnels titulaires et remplacés par des pré affectés.

Les stagiaires ne constituent plus que des renforts pour les collègues dépassés par leurs charges de travail alors que leur formation est loin d'être terminée. La pré affectation ne permet pas une montée en charge progressive du nombre de personnes suivies par les CPIP stagiaires ni une évolution cohérente et respectueuse de leur formation.

La diversité des expériences professionnelles qui permet une appropriation des pratiques et de la culture professionnelle s'est peu à peu réduite puisque certains professionnels n'ont travaillé qu'en milieu fermé ou qu'en milieu ouvert voire sur un seul pôle spécialisé.

Il n'est plus tolérable de voir ainsi une profession se tarir de sa compétence et de ses savoirs faire.

L'administration assiste en spectatrice à ce délitement et ne fait toujours rien pour y remédier mise à part se poser la question de l'harmonisation et de la « scientification » de nos pratiques !

Cet appauvrissement dans la transmission des savoirs faire professionnels conduit à une déqualification des personnels que la CGT ne cesse de dénoncer.

Il s'agit maintenant pour l'administration qui a conscience de ces écueils de mettre un terme à la pré affectation.

Au-delà d'une formation au rabais, ce sont les organisations de services qui pâtissent de cette instabilité et subissent chaque année des réadaptations qui fragilisent les équipes et les prises en charge de notre public.

L'exemple le plus parlant est celui de la maison d'arrêt de Fleury où chaque année la moitié des effectifs est constituée par des stagiaires. En septembre, ce sont donc des agents titulaires depuis 1 ou 2 ans qui vont dans un contexte de surcharge de travail prendre en charge 27 stagiaires et assurer le suivi des quelques 2800 détenus ! L'exemple de Péronne est tout aussi symptomatique puisque seuls 2 stagiaires constitueront l'équipe du SPIP !

La CGT revendique l'arrêt immédiat de la pré affectation comme l'annonce l'administration régulièrement sans jamais s'y atteler.

L'abandon de la pré affectation peut se faire sans modification du décret statutaire du 23 décembre 2010.

Des adaptations des modalités de recrutement et de formation sont actuellement étudiées par l'administration: **c'est donc le moment opportun pour enfin remettre en cause ce système ravageur.**

Il existe sur ce sujet une véritable unité syndicale qui doit conduire l'administration à mettre fin à la pré affectation.

**La CGT le rappelle fermement :
les arguments de la DAP pour justifier son
immobilisme ne tiennent plus,
rien ne s'oppose à l'arrêt immédiat de la
pré affectation :
tout de suite et maintenant !**

Montreuil, le 28 mai 2015